

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE  
13 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION  
07 décembre 2025

DATE D’AFFICHAGE  
16 décembre 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 21

PROCURATION(S) 11

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **TREIZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est rassemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON, GASSA.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : MM BALUT, GHOUL, MARC, GODEFROY, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, POUHÉ, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent** : M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir** : M. BALUT à Mme DUVALLET, M. GHOUL à Mme ALTUNTAS, M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. COQUELET, M. SABIRI à M. GRESSENT, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à M. LEGO, Mme POUHÉ à M. AVOLLÉ, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DEBOISSY.

M. Mark GUILLON

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, ZAPPIA.

### Délibération N° 08

**CULTURE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :  
ATTRIBUTION, ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT – MATÉRIEL  
TECHNIQUE ARSENAL, MODIFICATION DU CALENDRIER DE  
VERSEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE  
CONVENTIONS ET AVENANTS AUX CONVENTIONS**

Mme Aurélie Lefebvre expose au Conseil municipal,

La Ville de Val-de-Reuil fait de la culture un axe majeur de son action publique. Chaque jour, l'équipe municipale œuvre pour permettre au plus grand nombre de Rolivalois de rencontrer l'art sous toutes ses formes, d'accompagner les familles dans la découverte des pratiques culturelles et de favoriser la fréquentation régulière des cinémas, théâtres et musées. Cette ambition s'appuie également sur le dynamisme des associations culturelles, que la collectivité soutient et accompagne tant sur le plan matériel que financier.

Les engagements annuels de la collectivité avec les différentes associations qu'il convient de renouveler, de proroger par avenant ou encore de modifier les modalités de versement des subventions afin de ne pas

Avis de réception en préfecture  
027-212707012-20251213-D-25-12-08-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2025  
Date de dépôt en préfecture : 16/12/2025

pénaliser leurs actions. Pour affirmer son soutien aux acteurs culturels et assurer leur besoin de trésorerie, il est, ainsi, proposé au Conseil Municipal d'octroyer dès à présent 100 % du montant de la subvention 2025 pour les subventions ne dépassant pas 5 000 euros et 33% pour toutes celles allant au-delà.

Depuis son inauguration en 2016, le **Théâtre de l'Arsenal** a accueilli plus de **150 000 spectateurs**, soutenu chaque saison par un public fidèle, avec près de **400 abonnés** dont le nombre demeure stable d'année en année. L'année 2025 constitue une période de transition pour l'équipement, sa direction étant confiée, depuis avril 2025, à Corinne Licitra.

Depuis la rentrée, plusieurs soirées remarquées ont déjà permis aux Rolivalois de découvrir le travail de la chorégraphe **Kaori Ito**, d'assister au concert acoustique de **Kery James**, avant, ce mardi 16 décembre, à une soirée théâtre-cabaret célébrant la grande femme de lettres que fut Colette.

Le théâtre bénéficie depuis 2019 de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national – art et création pour la danse », renouvelée le 13 mars 2024, dans le cadre d'une convention associant la Ville, l'État, la Région et le Département, dont les partenaires ont engagé des discussions pour son renouvellement, à l'horizon du premier semestre 2027. Dans l'attente, il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'un avenant.

Par ailleurs, l'équipement technique du théâtre, en service depuis dix ans, ne répond plus de manière satisfaisante aux besoins d'accueil des compagnies et contraint l'association Arsenal à recourir à des locations coûteuses. Dans l'attente d'un plan pluriannuel d'investissement, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement afin de renouveler, dans l'urgence, la console lumière et les intercoms. Le montant de cette subvention d'investissement sera déterminé par le montant TTC de la facture communiquée, dans la limite d'un plafond fixé 30 000 €.

D'autre part, la convention de mise à disposition du bâtiment du théâtre, conclue avec l'association Arsenal, arrivant à échéance, il est proposé d'adopter une nouvelle convention, jointe en annexe. Cette convention confie à l'association la gestion du bâtiment du Théâtre de l'Arsenal et fixe les engagements de la Ville et de l'Association.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 194 000 €, correspondant au tiers de la subvention 2025 et renvoyant le vote de la subvention définitive pour l'année 2026 après que les élections municipales se soient tenues et après le vote du Budget Supplémentaire 2026

La **Compagnie Beau Geste**, dirigée par Dominique Boivin, est installée sur l'Île du Roi depuis les années 1990, où elle participe du développement de la danse contemporaine à partir d'une grande liberté de forme. Compagnie internationalement reconnue, sa présence sur le territoire communal est un atout que la Ville souhaite davantage mettre en avant. En effet, la Compagnie Beau Geste ayant intégré « Studio D », la plateforme

solidaire de mise à disposition de studios de danse, **accueille de plus en plus de compagnies jeunes ou expérimentées, en résidence, au Dancing** que la Ville met à sa disposition. Par ailleurs, les activités récentes de Beau Geste témoignent de **son dynamisme et continuent d'affirmer sa place singulière dans le paysage chorégraphique contemporain.**

Soutenue depuis 2004 par conventions successives, la Ville et la compagnie ont conclu un partenariat visant à permettre à cette dernière de développer, en contrepartie d'un soutien financier et logistique, des actions en cohérence avec les ambitions municipales en matière culturelle.

La nouvelle convention figurant en annexe propose de maintenir les principes de ce partenariat en y ajoutant, d'une part, la création et la présentation, chaque année, d'une à deux soirées « Carte Blanche » dans un lieu plus central de la commune et/ou de « Master class » à la Maison de la Jeunesse et des Associations, notamment au moment de la Semaine de la Danse, en avril 2026 et, d'autre part, de la présentation plus régulière – 3 à 5 fois par an, en fonction des compagnies accueillies – du travail des compagnies en résidence au Dancing, sur l'Île du Roi.

Dans ce cadre, la Ville verse chaque année à la Compagnie Beau Geste une subvention de 25 000 € et met à disposition les conditions matérielles nécessaires à la réalisation de son projet artistique (local le Dancing, un appartement, un hangar).

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler le partenariat avec la Compagnie Beau Geste pour une nouvelle période triennale, d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition de locaux et d'octroyer une subvention 8 300 €, correspondant au tiers de la subvention 2025 et renvoyant le vote de la subvention définitive pour l'année 2025 après que les élections municipales se soient tenues et après le vote du Budget Supplémentaire 2026.

La **Factorie – Maison de Poésie Normandie** installée sur l'Île du Roi est dirigée par Charlène Damour. Ses missions sont la transmission, le conseil et le partage de la poésie contemporaine, **c'est un lieu de création, diffusion et médiation culturelle.** Mais aussi, un lieu ressource, avec une **Poétothèque, une Poétothèque Sonore et un Poétoabus.** Des événements réguliers – festival, prix, concours, etc. – mettent en avant la poésie francophone et rassemble un public attentif (**2 000 spectateurs** au cours de la saison 2024-2025). C'est également un lieu de résidence et de création qui a accueilli 32 poètes en résidence d'écriture et 11 compagnies en résidence de création pour des projets pluridisciplinaires.

Comme annoncé et autorisé en Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril, 2025 s'est confirmée comme année charnière pour la Factorie parce que l'État, au travers du Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Normandie et le Département de l'Eure ont souhaité poursuivre leur soutien au travers de la signature du renouvellement de la Convention pour une nouvelle période de trois ans, soit de 2025 à 2027,

s'associant ainsi au soutien que la Ville assure à l'association depuis vingt ans.

A travers cette convention, la Ville s'engage à maintenir son soutien financier. Elle s'engage également à renouveler la mise à disposition à titre gracieux par la Ville des locaux de la Factorie situés sur l'Ile du Roi, comprenant la prise en charge des fluides et l'entretien des locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 8 000 €, correspondant au tiers de la subvention 2025 et renvoyant le vote de la subvention définitive pour l'année 2026 après que les élections municipales se soient tenues et après le vote du Budget Supplémentaire 2026

Le **cinéma Les Arcades**, dirigé par Jérémie Sassin et géré par l'association Pour Faire Briller les Étoiles, est un pôle culturel local, un lieu de rencontre, d'éducation, de débat, d'initiation au cinéma. Il offre une alternative aux multiplexes — en misant sur l'accessibilité, la diversité des œuvres, l'engagement local. Pour la Ville, il constitue un équipement de proximité précieux. Les chiffres de fréquentation des cinémas au niveau national sont déplorables, une cruelle baisse de près de 15% a été annoncée pour l'année 2025. Elle sera moindre heureusement, pour le cinéma de Val-de-Reuil qui, à ce jour, enregistre 13 271 entrées, mais l'annulation du Pass'Culture s'est malgré tout fait sentir en produisant près de 2 000 places annulées de la part des établissements scolaires de second degré. Ce sont, sans nul doute, les 23 Soirées spéciales – des rencontres durant lesquelles les équipes artistiques ou des experts de la thématique abordée échangent avec le public – qui remportent un réel succès et contribuent, à Val-de-Reuil, à atténuer ces mauvais résultats constatés au niveau national. En Conseil municipal du 26 juillet 2023, la signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens a été autorisée. Celle-ci arrive à échéance en fin décembre, il est ainsi proposé au conseil l'autorisation de signature d'une nouvelle convention pour la période de 2026/2028 qui se trouve en annexe. Elle fixe les mêmes termes que la précédente et prévoit à ce stade d'une subvention de 30 000 €, correspondant au tiers de la subvention 2025 et renvoyant le vote de la subvention définitive pour l'année 2026 après que les élections municipales se soient tenues et après le vote du Budget Supplémentaire 2026.

Convaincue que la lecture et la lutte contre l'illettrisme constituent des enjeux essentiels pour garantir l'accès à la culture des jeunes Rolivalois, la Ville de Val-de-Reuil apporte son soutien à l'**association AVEC** (Association de la circonscription de Val-de-Reuil pour l'Éducation et la Culture). Présente depuis de nombreuses années sur le territoire, celle-ci organise notamment le « Prix des Incorruptibles », grâce auquel l'ensemble des enfants de la commune reçoit les ouvrages sélectionnés, rencontre leurs auteurs et vote pour celui qu'ils jugent le meilleur. En 2025, ce dispositif a permis à 87 classes, soit près de 1 505 élèves de la maternelle au CM2, de s'initier à la critique littéraire et de défendre leurs choix devant leurs camarades. La Ville soutient l'association AVEC au

moyen de la signature d'une convention triennale, autorisée en Conseil municipal du 12 février 2025, pour la période 2025 – 2027, elle prévoit l'attribution d'une subvention de 12 000 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'octroyer une subvention de 4 000 €, correspondant au tiers de la subvention 2025 et renvoyant le vote de la subvention définitive pour l'année 2026 après que les élections municipales se soient tenues et après le vote du Budget Supplémentaire 2026.

En 2025, l'association **Lire et faire lire des Bords de Seine et des Rives de l'Eure** a poursuivi ses actions de promotion de la lecture auprès des enfants grâce à l'implication de ses 52 bénévoles, principalement des retraités engagés contre l'illettrisme, réalisant 3 200 séances. Très présents dans la vie locale, elle intervient dans les sept écoles, ainsi que dans plusieurs lieux culturels et associatifs comme la Médiathèque Le Corbusier, la Factorie, Épireuil, le RERS ou encore La Laverie. Elle a fêté les 25 ans de l'association nationale le 11 octobre dernier en offrant 25 minutes de lectures à la Médiathèque de Val-de-Reuil. Elle sollicite une subvention de 450 €. Il est donc proposé au Conseil municipal d'octroyer la subvention correspondante.

| Nom de l'association                                                | Proposition de subvention 2026                |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| L'Arsenal – subvention annuelle                                     | 194 000 €                                     |
| L'Arsenal – subvention exceptionnelle d'équipement                  | 30 000 € - <i>Sur présentation de facture</i> |
| Compagnie Beau Geste                                                | 8 300 €                                       |
| Factorie - Maison de Poésie Normandie                               | 8 000 €                                       |
| Factorie – subvention exceptionnelle Poésia                         |                                               |
| Factorie – subvention exceptionnelle Les Dimanches au bord de l'eau |                                               |
| Pour faire briller les étoiles                                      | 30 000 €                                      |
| AVEC                                                                | 4 000 €                                       |
| Lire & Faire Lire                                                   | 450 €                                         |

*Les élus municipaux qui siègent au sein du Conseil d'administration d'une ou plusieurs associations désignées ci-dessus sont invités à se manifester pour ne pas prendre part au vote de la subvention allouée aux associations dont ils sont membres.*

M. Jacques LECERF se déporte donc.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectif et de moyens avec l'association Arsenal.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition du Bâtiment Arsenal avec l'association Arsenal.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention triennale d'objectifs et de moyens avec la compagnie Beau Geste.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Pour Faire Briller les Étoiles.
- **ATTRIBUE** les subventions telles que portées sur le tableau précédent ;

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.



**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**